

• 2021/2022

LES DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT DU CNAM

S'adapter aux nouveaux enjeux de la formation, tout au long de la vie !

le cnam
Occitanie



© Dircom Cnam

Les métiers de l'immobilier

Formation continue

A la carte

Évaluateur conseil en immobilier

Code : DIE85

Diplôme d'Établissement

Niveau d'entrée : Sans niveau spécifique / Niveau de sortie : Sans niveau spécifique

Quels sont les objectifs de la formation ?

- Former les auditeurs aux métiers de l'évaluation et de l'expertise immobilière (travailler dans un cabinet d'expertise immobilière, assistant commercial en immobilier, conseiller en transaction immobilière et en gestion de patrimoine immobilier ...).
- Le diplôme permet l'inscription sur la liste des experts agricoles et fonciers (arrêté du 6 mai 1988).

Prérequis :

- Une bonne culture générale est en pratique indispensables pour les suivre dans de bonnes conditions et les valider. Par ailleurs, une expérience professionnelle dans l'immobilier ou dans des métiers connexes (architecture, bâtiment, notariat, administration publique de l'urbanisme, assurance, banque...) permet de profiter au mieux des enseignements de l'ICH. Enfin, des connaissances générales en droit et en économie constituent un atout majeur.

Publics :

- Demandeurs d'emploi
- Salarié.e.s
- Étudiant.e.s

Intervenants :

Avocats, experts du métiers et maîtres de conférences.

Tarifs* :

• Des co-financements avec la **Région Occitanie** et **AG2R La Mondiale** sont possibles pour les demandeurs d'emploi. Pour en savoir plus, contactez-nous.



- Possibilité d'intégrer la formation dans le cadre du **plan de développement des compétences** pour les salariés déjà en poste.

Modalités pratiques :

Lieu de la formation :

Formation proposée à la *Faculté de Droit de Montpellier* en présentiel uniquement.

Faculté de Droit - ICH, Bâtiment 2

14 rue Cardinal de Cabrières,
34000 Montpellier

Ouverture des inscriptions :

- Matières annuelles et 1er semestre : du 1er Juin au 31 Octobre
- Matières 2nd semestre : du 1er Juin au 28 Février

Durée de la formation : en moyenne 2 ans

Nombre d'heures : 660 heures

Modes d'accès à la certification :

- Formation continue
- VES
- A la carte

Méthodes et supports pédagogiques :

Apports théoriques, cas pratiques et projets.

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS :

Marianne JIMENEZ
Responsable Territoriale
lgr_ich@lecnam.net

ICH CNAM Occitanie
www.cnam-occitanie.fr
04 34 43 29 59

Votre parcours de formation

les informations complémentaires

le **cnam**
Occitanie



Diplôme d'Établissement - "Évaluateur conseil en immobilier"

Dates	Parcours
Octobre à fin Janvier	Initiation aux études juridiques
Octobre à fin Janvier	Droit de la propriété immobilière
Octobre à Juin	Droit de l'urbanisme et de l'aménagement
Octobre à Juin	Économie immobilière
Octobre à Juin	Estimation des immeubles
Octobre à Juin	Contrats de vente d'immeubles
Octobre à Juin	Droit immobilier de l'environnement
Fin Janvier à Juin	Gestion d'actifs immobiliers
Fin Janvier à Juin	Expertise judiciaire immobilière
Octobre à fin Janvier	Financement immobilier privé
Fin Janvier à Juin	Baux commerciaux
Octobre à fin Janvier	Introduction à la technologie des bâtiments
Fin Janvier à Juin	Introduction à la pathologie des bâtiments
Octobre à fin Janvier	Fiscalité immobilière générale
Fin Janvier à Juin	Fiscalité de l'opération immobilière

Unité d'Activité (UA) - 10 ECTS

Objectifs :

Acquérir les compétences suivantes :

- Diagnostic de la situation juridique d'un bien immobilier en lui-même et dans son contexte
- Analyse et validation administrative du potentiel de valorisation d'un bien immobilier au regard des contraintes d'urbanisme, d'environnement et de patrimoine
- Étude de la faisabilité économique et financières d'une opération immobilière
- Estimation de biens et droits immobiliers dans un contexte contractuel ou judiciaire
- Conseil en stratégie d'investissement et de valorisation de biens immobiliers

Modalités d'évaluation :

Valider toutes les UE, l'UA et produire un rapport d'activité/de stage.

Conditions d'obtention du diplôme :

- avoir minimum 10/20 à l'ensemble des enseignements,
- avoir validé l'UA

À noter : les diplômes, certificats, titres sont délivrés suite à une demande effectuée par l'auditeur directement auprès de son centre.



Zoom sur les perspectives professionnelles

- Les titulaires du titre pourront exercer les métiers de :
- Conseiller / Conseillère de transaction en immobilier
- Chargé / Chargée d'études immobilières
- Métiers de l'évaluation et de l'expertise immobilière (travailler dans un cabinet d'expertise immobilière, assistant commercial en immobilier et en gestion de patrimoine immobilier ...).



Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Adaptez votre parcours de formation, prenez contact avec notre référente handicap :
Céline Granier
celine.granier@cnam.net